



**HAL**  
open science

**“ Des trajectoires individuelles et collectives au prisme de la frontière entre comtés de Roussillon et de Cerdagne et Languedoc : l'exemple des seigneurs de Mosset et du Vivier pendant les guerres de Religion (fin XVI e -début XVII e siècle) ”**

Vidal Galdric

► **To cite this version:**

Vidal Galdric. “ Des trajectoires individuelles et collectives au prisme de la frontière entre comtés de Roussillon et de Cerdagne et Languedoc : l'exemple des seigneurs de Mosset et du Vivier pendant les guerres de Religion (fin XVI e -début XVII e siècle) ”. 2023. hal-04111232

**HAL Id: hal-04111232**

**<https://hal.science/hal-04111232>**

Submitted on 31 May 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

« Des trajectoires individuelles et collectives au prisme de la frontière  
entre comtés de Roussillon et de Cerdagne et Languedoc : l'exemple  
des seigneurs de Mosset et du Vivier pendant les guerres de Religion  
(fin XVI<sup>e</sup>- début XVII<sup>e</sup> siècle) »

Vidal Galdric

## Les comtés de Roussillon et de Cerdagne : à la frontière entre monarchie hispanique et royaume de France

Les comtés de Roussillon et de Cerdagne : une situation géopolitique héritée du Moyen-Âge

Depuis l'époque médiévale, les comtés de Roussillon et de Cerdagne font partie de la Catalogne qui se compose, en outre, au Sud de la chaîne des Pyrénées, d'un territoire appelé le *Principat* ((En catalan, le terme de *Principat* se traduit par celui de principauté.)). Dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup> siècle, la situation, aussi bien dans le *Principat* que dans les Comtés de Roussillon et de Cerdagne, n'est pas au beau fixe en raison d'une crise socio-économique due à un problème de succession au trône aragonais et qui voit les comtés de Roussillon et de Cerdagne, suite au traité de Bayonne de 1462, être annexés et occupés militairement par la France. Ce moment de rupture, débouche très vite sur un affrontement franco-espagnol qui fait de Perpignan et des comtés de Roussillon et de Cerdagne, une frontière politique et militaire. Après le rattachement des deux comtés en 1493, la « *frontera de Perpiñan* » ainsi dénommée dans les textes, se transforme en un « véritable boulevard militaire ». La capitale roussillonnaise « devint un élément du dispositif de défense de la monarchie des Rois Catholiques qui y fit porter un très gros effort humain et financier ». ((Patrice Poujade, *Nouvelle histoire de Perpignan*, Perpignan, Trabucaire, 2022, pp.218-254.)). Toutefois, il convient de ne pas considérer la frontière établie dès le XIII<sup>e</sup> siècle entre le royaume d'Aragon et le royaume de France, à l'issue du traité de Corbeil ((Traité signé en 1258.)) comme étant une frontière rigide et imperméable. En effet, bien que les souverains successifs, aussi bien d'Aragon que de France, aient fortifié cette frontière ; les sources aussi bien médiévales, que modernes pour la période considérée, attestent de fréquents passages et de transgressions de cette frontière.

## Objet de recherche et état des sources

L'étude des stratégies, voire des politiques d'alliances ou d'intérêts ainsi que des conflits entre familles seigneuriales établies le long de cette frontière, constitue l'un des principaux axes de notre recherche. Interrogeant la problématique de la centralisation progressive de la monarchie hispanique, notamment, par le biais de sa défense et du poids de la noblesse locale dans l'administration militaire de sa frontière pyrénéenne, cette étude se situe dans les jalons d'une historiographie qui ne cesse de se renouveler depuis la fin des années 1980. Nous pensons, ici, à des travaux de chercheurs tels que ceux de Núria Sales, par exemple : une étude sur les seigneurs *bandolers* qu'elle a publiée sous le titre, *Senyors bandolers, miquelets i botiflers : estudis d'història de Catalunya (segles XVI al XVIII)*, Barcelone, Editorial Empúries, 1984, 219 p. ; une autre étude qu'elle a publiée plus tardivement au sujet de la Catalogne, perçue comme une entité politique qui aurait connu une longue période de déclin entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle et parue sous le titre « Els segles de la decadència (segles XVI-XVIII) », dans VILAR Pierre (dir.), *Història de Catalunya*, Barcelone, Edicions 62, 1989, Vol.4, 514 p. Nous ajoutons également ceux de Patrice Poujade qui concernent les populations frontalières face à la guerre et à ses conséquences, aussi bien dans le cadre des Pyrénées orientales, que centrales. Cette étude a été publiée à l'occasion de la tenue des 24<sup>e</sup> journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, en septembre 2002 et éditée par les Presses Universitaires du Midi. ((POUJADE Patrice, « Les populations frontalières et la guerre dans les villages des Pyrénées centrales et orientales à l'époque moderne », dans DESPLAT Christian (Ed.), *Les villageois face à la guerre (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, 2002, pp.217-242.)) ; sans omettre son étude sur l'administration de la frontière de la monarchie espagnole et des différents agents qui y sont affectés et ce, même si cette dernière porte sur un autre cadre spatial de cette frontière, celui du Val d'Aran. ((POUJADE Patrice, « Administrer la frontière. la monarchie espagnole et ses agents dans le Val d'Aran, 1600-1700 », dans *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, Paris, Belin, octobre-décembre 2000, pp.685-705.)). Concernant, plus précisément, la frontière des comtés de Roussillon et de Cerdagne, Lucien Bayrou s'est intéressé à inventorier une partie des anciennes fortifications et cette étude a pris en compte une partie de la frange frontalière de l'ancienne province de Languedoc. Pour ce faire, il s'est focalisé sur les bornes chronologiques de l'établissement de la frontière entre le royaume de France et celui d'Aragon, en 1258 ainsi que celle de 1659. ((BAYROU Lucien (dir.), *Entre*

*Languedoc et Roussillon. Fortifier une frontière ? (1258-1659)*, Canet, Les Amis du Vieux Canet, 2004, 447 p.)). Enfin, Joan Carrió Arumí a choisi de consacrer une thèse sur la place de la Catalogne dans la structure militaire de la monarchie hispanique entre les années 1556 et 1640. ((CARRIÓ ARUMÍ Joan, *Catalunya en l'estructura militar de la monarquia hispànica (1556-1640). Tres aspectes: les fortificacions, els soldats i els allotjaments*, thèse de doctorat, sous la direction de Jaume Dantí i Riu, Barcelone, Université de Barcelone, 2008, 520 p.)).

L'axe de recherche ici présenté, s'est mis en place lors d'une série de dépouillements d'abord menés aux Archives Départementales des Pyrénées-Orientales et en se focalisant, prioritairement, sur la série de la Procuration royale des Comtés de Roussillon et de Cerdagne ((Classés dans la série B, ces registres témoignent de l'intense activité administrative et judiciaire de cette institution qui est chargée de représenter les intérêts de la Couronne, notamment en matière de gestion du patrimoine royal et du fisc. À ce sujet, voir CHEVAUCHÉ Sylvain, *Catalunya segle XVII. « Confiscations en Catalogne française : la faveur royale loin du roi (1642-1652) »*, *texte de la thèse et notes d'histoire politique sur la Catalogne au XVII<sup>e</sup> siècle* [en ligne], [dernière consultation le 19 mai 2023], URL : <https://catalunya17.wordpress.com/>.)). Ces dépouillements ont permis de prendre connaissance d'un acte de procès dans lequel le gouverneur des comtés de Roussillon et de Cerdagne, Don Joan de Queralt, s'est retrouvé accusé par un seigneur local ((Il s'agit du seigneur de Mosset, Gérald de Cruïlles i de Santa Pau.)) d'avoir facilité l'attaque de son château par des Français menés par un seigneur situé de l'autre côté de la frontière. ((Il s'agit d'une pièce du procès du gouverneur des Comtés de Roussillon et de Cerdagne, Don Joan de Queralt, qui est conservée dans la sous-série 1 B 377 aux Archives Départementales des Pyrénées-Orientales.)). Ces documents normatifs, mais aussi de la pratique judiciaire en ce qui concerne le document évoqué précédemment, ont permis de dégager une première réflexion sur les relations entre membres de l'élite locale de cette périphérie de la monarchie hispanique qui sont parfois tendues et complexes. Cependant, d'autres types de sources, toujours conservées aux Archives Départementales des Pyrénées-Orientales, sont venus apporter des compléments d'informations, d'ordre pratique, sur la gestion et la vie quotidienne des seigneuries frontalières. Ces sources se trouvent principalement dans la sous-série 1E qui contient les archives des principales familles de la noblesse locale, ainsi que dans la sous-série 3E qui est celle des archives notariales. Par ailleurs, la réflexion sur cet axe a été enrichie et consolidée par d'autres dépouillements menés dans des centres d'archives départementaux tels que ceux de l'Aude, ou de l'Hérault puisqu'il s'agit de deux départements qui composaient, durant la période moderne, une même province : celle de Languedoc ((Le Languedoc était une province française,

frontalière des Comtés de Roussillon et de Cerdagne. En faisait notamment partie depuis le traité de Corbeil signé en 1258 et établissant un territoire « tampon » entre les possessions du roi d'Aragon Jacques I<sup>er</sup> et celles du roi de France, Louis IX ; le Fenouillèdes.)). La raison des dépouillements menés au sein de ces deux centres d'archives résulte du fait que la pièce de procédure, mettant en cause le gouverneur, nous a conduit sur la piste d'un « seigneur de la frontière » ((Pour l'usage de cette expression, nous renvoyons à l'historienne Núria Sales qui fut l'une des premières à l'introduire en employant celle, similaire, de « mossurs de la frontera ». Cf. SALES Núria, *Ibid.*, p.60.)) français et dont nous souhaitons en savoir plus sur ses relations avec le seigneur de Mosset.

Ainsi, la documentation réunie nous amène, de fait, à nous centrer dans ce cas précis, sur les affrontements nobiliaires dans le cadre de « guerres privées » durant une période qui alterne entre troubles religieux, mais aussi politiques, à la frontière franco-hispanique entre la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et le début du XVII<sup>e</sup> siècle. L'autre question subsidiaire de ces affrontements est celle de la compréhension du cadre géopolitique dans lequel ces affrontements se sont réalisés. N'y-a-t-il pas eu la volonté de certaines de ces familles seigneuriales à vouloir compter dans l'administration de cette frontière ?

### Un contexte de seigneuries frontalières : le cas de la seigneurie de Mosset

La seigneurie de Mosset est située dans une comarque ((Une comarque ou *comarca*, en Catalan, est une sorte de micro-région, administrée le plus souvent par une institution subalterne à la Procuration royale des comtés de Roussillon et de Cerdagne située à Perpignan. Dans le cas du Conflent, c'est une viguerie qui a pour fonction d'établir la présence du pouvoir royal sur place.)) faisant partie des Comtés de Roussillon et de Cerdagne et est située sur un emplacement stratégique en représentant la dernière place-forte hispanique avant de franchir la frontière avec le royaume de France, par un col de montagne : celui du col de Jau. Ce col est un passage qui permet de relier la vallée de la Castellane au massif du Madrès. Cette situation de petite montagne, réalise la transition entre la plaine et la haute montagne et est propice à l'agriculture, à l'élevage, ou encore, à l'exploitation du bois qui sert de combustible pour les nombreuses forges situées à proximité. La deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle marque un point culminant dans les convoitises de « seigneurs du fer » qui n'hésitent pas à mener de véritables

« razzias » pour piller les terres du seigneur voisin. ((À ce titre, Patrice Poujade n'hésite d'ailleurs pas à parler d'une « économie de pillage » en évoquant ces violences « locales ». Voir, POUJADE Patrice, *Viure com a bons veïns. Identitats i solidaritats als Pirineus (segles XVI-XIX)*, Catarroja, Editorial Afers, 2017, p.115.))

Le phénomène n'est pas rare dans ce contexte des guerres de Religion : des guerres menées pour des motifs religieux mais qui n'en dissimulent pas moins des luttes de clan qui, elles, sont motivées par des ambitions politiques mais aussi économiques. C'est alors que les violences et les « guerres privées » qui sont des guerres menées entre seigneurs pour le pouvoir, mais aussi, pour le contrôle de certaines ressources telles que le bois ou encore le fer ; atteignent un niveau sans précédent.

La baronnie de Mosset constitue, à ce titre, un point d'observation des luttes que se livrent dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle et jusque dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, différentes factions ou clans seigneuriaux que l'historiographie catalane, mais aussi française mais de manière moins affirmée, ont pu mettre en évidence. Ainsi, l'historien Xavier Torres a relevé l'affiliation de la famille des barons de Mosset - les Cruïlles i de Santa Pau - à la faction des *Cadells* et qui en est l'une des deux principales. ((Voir TORRES Xavier, *Nyerros i Cadells : bàndols i bandolerisme a la Catalunya moderna (1590-1640)*, Barcelona, Quaderns Crema, 1993, p.163.)). Celui-ci a d'ailleurs, de manière générale, dressé un portrait de ces différentes familles de seigneurs, aussi bien implantées dans le Conflent, dans la Cerdagne ou encore dans le Roussillon et qui appartiennent à des factions rivales. De la sorte, c'est tout un panorama géopolitique de cette deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle qui ressort de son travail, pour les comtés de Roussillon et de Cerdagne. En outre, les dimensions de ces conflits seigneuriaux ne se limitent pas aux seuls comtés mais s'étendent jusqu'à l'autre côté de la frontière franco-hispanique et impliquent des familles de « seigneurs de la frontière » français. De fait, l'on peut voir apparaître des réseaux d'intérêts et de parentés qui unissent ou « associent » aussi bien des seigneurs « catalans » ((Ces derniers sont ainsi dénommés car ils ne se situent pas forcément au sein des Comtés de Roussillon et de Cerdagne, mais à leur périphérie, comme par exemple, dans la vicomté de Besalú, au Sud des Comtés, pour le cas des Cartellà dont nous reparlerons.)). La structuration des seigneuries, comme nous le verrons, a aussi son importance car la constitution d'un archipel de seigneuries, le long de la frontière des comtés de Roussillon et de Cerdagne, n'est pas étrangère à cet état de violences endémiques. En dernier lieu, même si, comme nous venons de le dire, il ne faut pas négliger les violences entre seigneurs - aussi bien à l'intérieur des comtés, -que dans la province de Languedoc, par exemple ; il ne faut pas non

plus oublier que ces guerres de Religion ont aussi donné lieu à un affrontement direct entre Français et Espagnols entre 1595 et 1598.

Réseaux d'intérêts et d'alliances des seigneuries des familles de Cruilles i de Santa Pau et du Vivier

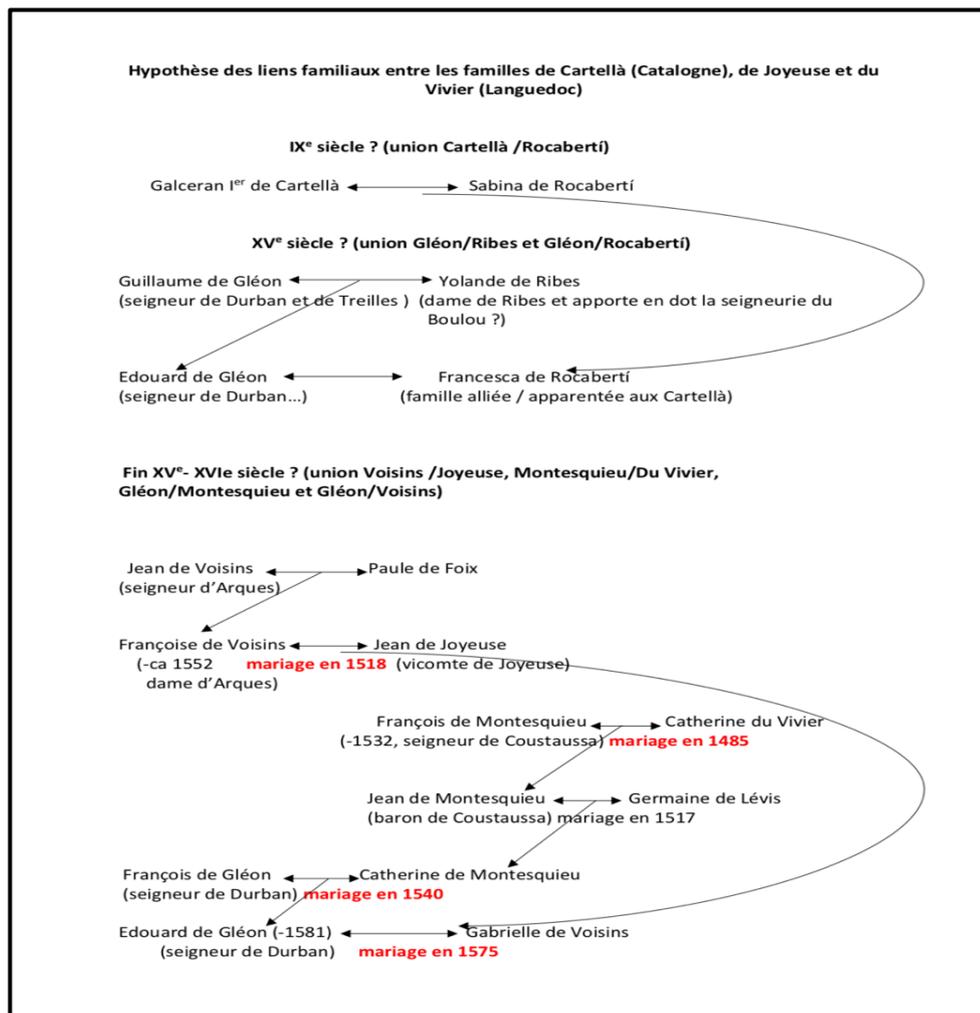
Le 10 juin 1545, Louis du Vivier, seigneur du Vivier et de Montfort, renouvèle en faveur du baron de Paracols, Angelot de Vilanova, qui est aussi baron de Molitg ; l'ancienne concession du bois de Salvanère ((Ce bois se situe dans le royaume de France.)). Cette concession lui permet un approvisionnement presque direct pour sa forge de Campôme, située à l'Est de sa baronnie de Molitg. Ses deux domaines seigneuriaux lui permettent aussi de posséder une bonne partie de la vallée de la Castellane, riche en vergers et en terres cultivées en terrasses. Par ailleurs, le baron de Paracols et de Molitg se voit concéder l'accès à l'eau nécessaire au fonctionnement de sa mouline de Campôme, moyennant l'acapte d'un chevreau présenté le même jour que le versement du cens annuel fixé à une charge d'avoine. Cet accès à cette ressource en eau s'effectue grâce au droit que le baron de Paracols et de Molitg possède pour faire une prise d'eau sur le territoire de Mosset, au niveau du ravin du Riell. ((ALART Bernard, *Notices historiques sur les communes du Roussillon. Première série*, Perpignan, Charles Latrobe, 1868, pp.44-45.)).

Toutefois, en dehors de ces baux à acapte, il convient de se représenter que les relations frontalières entre seigneurs français et « catalans » ne reposaient pas uniquement que sur des intérêts économiques.

Un document de 1607 nous a conduit à nous interroger sur les liens familiaux qui pouvaient parfois exister entre deux familles de « seigneurs de la frontière » se trouvant établies de part et d'autre de la frontière franco-hispanique. Cette question des liens interfamiliaux a déjà, en outre, été déjà exploitée par Núria Sales qui, la première, s'est intéressée comme nous l'avons déjà dit préalablement, à la figure de ces « seigneurs de la frontière ». Dans l'ouvrage que cette dernière a publié et dont nous avons parlé plus en amont, l'historienne a pu mettre en exergue les liens plusieurs fois noués entre les plus puissants lignages des Corbières : « les Gleu-Durban, les Caramany, les Casteras ou encore les Vivier-Montfort ((au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, Núria Sales fait remarquer que les Vivier-Montfort sont « gouverneurs héréditaires du château de Montfort et de celui de Puylaurens [...] »)) et des lignages « catalans » tels que « les Ardena,

les Tregurà, les Oms, les Ortafà ou encore les Cartellà » ((SALES Núria, *Op.cit.*, p.63.)). Tirant les fils de cette étude, nous nous sommes mis à étudier plus en profondeur le document que nous venons d'évoquer précédemment et qui se trouve conservé dans le fonds de la Procuration royale des Comtés de Roussillon et de Cerdagne ((sous-série 1 B 382.)). Celui-ci mentionne ainsi les liens de parentés qui lient la famille d'Alexandre de Cartellà, chevalier et baron de Falgons entre autres titres ((ADPO, 1B382.)) et qui est ainsi à la tête d'une seigneurie située dans le diocèse de Gérone et qui fait partie du *Principat* de Catalogne ; à celles des De Joyeuse ainsi que des Du Vivier ((« *Henric Franciscum [cardinalem] [...] ducem de Joyosa eardinalem consobrinum meum [...]* - « François cardinal [...] duc de Joyeuse et mon cousin » (ADPO, *Ibid.*). Dans le texte, il est également fait mention du même lien de parenté avec les Du Vivier-Montfort : « *Nobilem Joannem Del Viver, filium nobilis Montserrati Del Viver, [senyor] loci & terminarum Del Viver, provincia de Llengadoch, regni Gallie, consobrinum [meum]* »)). Cousins germains, comme le prouve l'emploi du terme de « *consobrinum* », les membres de ces familles que nous venons d'évoquer se sont-ils trouvés liés par le mariage à un moment de leur histoire ? En réalité, rien ne nous permet de répondre avec précision à cette question pour l'instant et les liens familiaux que nous avons essayés d'établir sur l'arbre généalogique de ces différentes familles, restent à l'état d'hypothèse en attendant de les vérifier par la consultation des sources correspondant à chacun des mariages mentionnés dans le même arbre ((voir figure n°1.)).

Figure n°1 : Hypothèse des liens d'alliances matrimoniales entre les familles de Cartellà (Catalogne), de Joyeuse et du Vivier (Languedoc). Source : geneanet.org [dernière consultation, le 19 mai 2023]



Il est donc possible comme nous venons de le voir dans la figure n°1, que les familles de la frontière, qu'elles soient « françaises » ou « catalanes » pouvaient être liées, voire alliées en raison de leurs liens de parentés plus ou moins étroits et remontant parfois à plusieurs siècles. Dans le cas de l'alliance entre les familles de Cartellà, de Voisins et de Joyeuse, il semble que ce soit la famille de Rocabertí qui ait servi de « pont » avec celle de Gléon entre le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle pour connecter la famille de Cartellà avec les familles de Voisins et de Joyeuse.

Un réseau étroit de seigneuries, facteur de « guerres privées » en Conflent ?

À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le Conflent, comme l'ensemble des territoires situés dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne, se trouve dans une situation complexe en raison de la constitution d'un important « archipel » de seigneuries qui se trouvent principalement toutes être des

baronnies. Ainsi, la baronnie de Mosset dirigée par don Gérald de Cruïlles i de Santa Pau, confronte avec la seigneurie de don Michel de Vilanova, héritier de son père, Angelot de Vilanova, en tant que baron de Paracols, de Molitg, ainsi que du lieu de Campôme à partir de 1556. ((ALART Bernard, *Cartulaire roussillonnais*, vol. 28, p.79.)).

Une source notariale de la fin des années 1550, permet de comprendre la structuration de ces domaines seigneuriaux dans lesquels les terres de certains de leurs vassaux confrontent avec des éléments permettant d'établir la connexion entre ces domaines (qu'il s'agisse de voies publiques ou de cours d'eaux). Dans ce document, un particulier de Mosset, fait établir un acte de succession dans lequel il est fait mention d'une vigne qui confronterait à midi, la voie publique menant à Molitg et au Nord, avec le ruisseau de Molitg. ((ADPO, 3E19/856.)). La baronnie de Mosset n'est située qu'à 38 kilomètres, au Sud-Ouest, de la seigneurie du Vivier dans le Fenouillèdes ainsi qu'à environ 40 kilomètres du fief de Felluns, tenu par cette même famille. Enfin, les seigneuries de Mosset et du Vivier, respectivement situées dans deux pays différents et séparés par la frontière de 1258, le sont aussi par une autre seigneurie qui est celle de Rabouillet et que tient la famille des barons de Joch. C'est la famille de Peyrepertuse qui possède le titre de barons de Joch depuis au moins le XV<sup>e</sup> siècle. Tout au long de son histoire, cette famille a noué des liens avec de puissantes familles de la noblesse d'épée catalane et qui sont solidement implantées en Roussillon telles que les d'Oms. À ces alliances nouées par les *Peyrepertuse*, nous pouvons ajouter celle qui les lie aux barons d'Erill.

La baronnie de Joch constitue l'exemple d'une seigneurie transfrontalière que les Du Vivier et les barons de Joch se disputent avec, comme lieu central de cette opposition, la ville de Vinça, située dans le Conflent ((N. Sales, *Ibid.*, p.63)). À ce propos, cette dispute prend des proportions très graves comme le démontrent des actes de cruauté perpétrés lors des incursions de Montserrat du Vivier en 1589. Là aussi, les recherches de Núria Sales nous permettent d'en connaître le détail : « [...] à Bouleternère et Vinça « *mothur* du Vivier » fait égorger tous les prisonniers [...] » et transgresse en quelque sorte les pratiques courantes de la guerre consistant à faire des prisonniers et à les rançonner, plutôt qu'à tous les tuer. ((SALES Núria, *Op.cit.*, P.63)).

De fait, la baronnie de Mosset apparaît au XVI<sup>e</sup> siècle comme étant une seigneurie qui, même si elle est située à la périphérie des comtés de Roussillon et de Cerdagne, n'en demeure pas moins au cœur des enjeux politiques, sociaux et économiques qui traversent cette région.

En effet, ses seigneurs prennent part au conflit qui oppose les *Cadells* aux *Nyerros* et sont eux-mêmes en conflits réguliers avec les seigneurs de Nyer, comme avec la famille de Vilanova, ces deux dernières étant dans la même bande, vers la fin des années 1580. ((ACA, Consejo de Aragón, Legajos, 0266, n°014 : Consultation sur le défi entre Don Guerau de Cruïlles et Don Tomas de Banyuls (1590).)).

#### Le rôle politique des familles de Cruïlles i de Santa Pau et du Vivier

Le baron don Gérald de Cruïlles, seigneur de Mosset, ne semble pas jouer un rôle politique de premier plan et qui peut par exemple passer par l'exercice d'une charge d'officier du roi. En revanche, cela n'est pas le cas de son « voisin », don Michel de Vilanova qui, dans une affaire de guerre privée mettant aux prises les seigneurs de Mosset et de Catllar contre la bande du seigneur de Nyer ((il s'agit de la *quadrilla* de Tomàs de Banyuls i de Llupià, celle-ci constituant l'une des deux principales bandes de *bandolers* de l'époque.)) le 21 janvier 1580 ; intervient pour mettre un terme à ce siège en conduisant le *sometent* ((Le *sometent* est une milice d'auto-défense du territoire.)) et quelques cavaliers depuis Perpignan et en exerçant la charge de « *governador* ».

Enfin, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les seigneurs du Vivier qui sont situés à la limite entre le Fenouillèdes et le pays de Sault, au sein du royaume de France, obéissent aux ordres de diverses familles qui se disputent l'autorité militaire dans la province de Languedoc. À ce titre, Lucien Bayrou a pu publier un document qui mentionne, pour l'année 1563, l'exercice de la charge de capitaine du château de Puylaurens par Louis Du Vivier ((BAYROU LUCIEN, *Op.cit.*, p.214.)).

Mots clés : Frontière - Monarchie hispanique - Royaume de France - guerres de Religion - Guerres privées

VIDAL Galdric

#### Bio-bibliographie

- VIDAL Galdric, « Administrer les Eaux et Forêts en Capcir du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : une histoire des stratégies individuelles, collectives et étatique en pays pyrénéen »,

mémoire de Master 1, sous la direction de Patrice Poujade, Perpignan, Université de Perpignan, 2020, 268 p.

- VIDAL Galdric, « Pouvoirs et sociétés montagnardes en région de frontières à l'époque moderne : jeux de frontières, jeux de pouvoirs et sociétés civile et militaire en Capcir, Conflent et Vallespir (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle), mémoire de Master 2, sous la direction de Patrice Poujade, Perpignan, Université de Perpignan, 2021, 418 p.

### **Domaine de recherche**

Frontière politique et militaire entre les comtés de Roussillon et de Cerdagne et le Sud du royaume de France (province de Languedoc - Comté de Foix).

Coordonnées électroniques : [galdricvidal3583@gmail.com](mailto:galdricvidal3583@gmail.com)